



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 13 - Développement de la vidéoprotection sur la commune - Phase VI - 2017 - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Développement de la vidéoprotection sur la commune
Phase VI - 2017
Demande de subvention au titre du
Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Rapporteur : Mme l'Adjointe POISSENOT

La Ville de Besançon est engagée depuis longtemps dans une politique active de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance.

Ainsi, la mise en place du dispositif de vidéoprotection s'inscrit dans le cadre du développement de la politique de prévention de la Ville de Besançon et vise à satisfaire les objectifs suivants :

- la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiant,
- la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords,
- la régulation des flux de transport,
- la constatation des infractions aux règles de la circulation,
- la prévention des actes terroristes.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 22 février 2012, suite à la présentation de l'étude sur l'opportunité de mettre en place de la vidéosurveillance sur l'espace public bisontin, a décidé de valider le déploiement de la vidéosurveillance sur le territoire de la commune.

Le Centre de Supervision a été mis en service le 15 juillet 2013. 30 caméras ont été mises en place en 2013.

Depuis 2013, chaque année, un certain nombre de sites ont été identifiés comme présentant un intérêt à être équipés de caméras de vidéoprotection et le déploiement de la vidéoprotection sur le territoire de la commune s'est poursuivi.

A ce jour, 142 caméras ont été autorisées par la Commission Départementale de Vidéoprotection.

Pour l'année 2017, dans le cadre de la poursuite de la politique de lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance, une nouvelle phase est prévue avec l'installation de 34 caméras supplémentaires sur l'espace public bisontin (liste jointe en annexe).

La Commission Départementale de vidéoprotection s'est réunie le 14 mars 2017 afin d'examiner la demande d'autorisation de la Ville pour l'extension du système de vidéoprotection avec 34 caméras supplémentaires. Cette commission a validé la demande d'extension.

En outre, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est susceptible d'apporter son concours partiel au financement des dépenses d'investissement pour l'installation des caméras. Les taux de subvention accordés dans le cadre du FIPD, seront calculés dans le cadre d'une fourchette de 20 à 50 % sur la base du budget prévisionnel de l'action.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à se prononcer sur le déploiement de la Phase VI de la vidéoprotection sur l'espace public bisontin,

- à autoriser M. le Maire à solliciter une participation de l'Etat, au titre du FIPD, pour le financement des dépenses d'investissement au titre de l'installation des caméras de la Phase VI dont la liste figure en annexe,

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre - 2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 44

Contre : 8

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le **14 AVR. 2017**



Contrôle de légalité